



Lettre d'information

n°5



Le SAGE Couesnon

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

sommaire

Editorial

La Baie du Mont-Saint-Michel

Témoignage de Michel THOURY, président de l'Inter-SAGE Baie du Mont-Saint-Michel

Chronique des sous bassins versants

Editorial



Se nourrissant principalement de nos cours d'eau, la baie du Mont-Saint-Michel est tributaire de nos activités terrestres. Le patrimoine historique et naturel qu'elle constitue doit faire l'objet d'une attention toute particulière. Afin de définir une meilleure gestion de nos bassins vis-à-vis des enjeux de la baie, les quatre SAGE de la baie se sont regroupés et ont créé l'Inter-SAGE Baie du Mont-Saint-Michel. Monsieur Michel THOURY, président du SAGE Sélune en assure la présidence.

Cette année 2012 a permis la validation des documents du SAGE Couesnon (Plan d'Aménagement de Gestion Durable et le Règlement) par les membres de la CLE. Ils seront soumis à enquête publique début 2013 avant de rentrer en application pour 6 ans.

En parallèle, les travaux et actions de sensibilisation portés par les structures locales afin d'améliorer la qualité de l'eau et de restaurer nos milieux aquatiques se sont poursuivis en 2012.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne consulte le public sur les enjeux liés à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, je vous invite donc à donner votre opinion sur www.prenons-soin-de-leau.fr.



Marcel ROUSSEL, Président de la CLE du SAGE Couesnon et Maire de Billé

L'année 2012 restera marquée par le décès de **Patrick DUBREIL**. Conseiller municipal de St Etienne en Cogles, élu de Coglais communauté, président du syndicat de bassin versant de la Loisanse Minette, vice-président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon et membre de l'Association Le Bassin du Couesnon, Patrick DUBREIL nous a quittés le 22 septembre 2012 à l'âge de 50 ans. Il nous a marqué par sa gentillesse, son écoute et sa volonté de faire avancer les projets. Au nom des membres de la Commission Locale de l'Eau, je tenais à lui rendre hommage.

Marcel ROUSSEL



→ Le Couesnon, au coeur de notre territoire

La baie du Mont-Saint-Michel

3 millions, c'est le nombre de voyageurs qui visitent chaque année le Mont-Saint-Michel et sa Baie. La réputation mondiale de cet espace classé patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, n'est plus à débattre et nombreux sont les livres, revues, reportages ou sites Internet qui permettent de la découvrir, la comprendre et l'admirer. La Baie du Mont-Saint-Michel c'est aussi l'exutoire d'un fleuve qui vient chatouiller depuis des siècles les pieds du Mont : Le Couesnon. Souvent réduit à sa fonction hydraulique, le Couesnon et son bassin versant influence également le patrimoine naturel et les activités dans la Baie.

→ Du Couesnon vers la Baie

Le bassin versant du Couesnon, d'une superficie de 1126 km² est drainé par plus de 1 650 kilomètres de cours d'eau. Le Nançon, la Minette, la Tamoute, la Loisanche ou encore la Guerge alimentent le Couesnon dont le débit est directement lié à la pluviométrie. Ces cours d'eau auxquels viennent s'ajouter les fossés forment un réseau de drainage qui attire une quantité de molécules très diverses vers un lieu unique : la Baie du Mont-Saint-Michel. Ces molécules peuvent avoir à certaines concentrations des répercussions sur la biodiversité ou compromettre les activités humaines.



© FX Duponcheel
Activité pastorale dans les prés salés

→ Le Chiendent maritime

Les activités agricoles très présentes sur le bassin versant du Couesnon peuvent influencer la qualité de l'eau des rivières et de la Baie. Le déséquilibre entre l'intensité de l'activité agricole (nombre de bêtes élevées) et les capacités des milieux à assimiler les différents éléments induits par cette dernière, peuvent notamment entraîner des concentrations élevées en nitrates dans les

eaux. Les flux d'azote provenant du Couesnon et se déversant dans la Baie ont été évalués à plus de 2000 tonnes par an. C'est le même ordre de grandeur que les flux provoquant les marées vertes en baie de Saint-Brieuc, mais les eaux turbides de la baie du Mont-Saint-Michel empêchent le développement du phytoplancton. On observe tout de même quelques épisodes de marée verte au sud de Granville.



© M. Mary
Développement du chiendent en baie du Mont-Saint-Michel

Si les conséquences malheureuses des marées vertes sont ici évitées, un autre phénomène inquiète les écologistes et les éleveurs de moutons des prés salés : le

Evolution des surfaces principalement occupées par le Chiendent maritime sur les marais salés de la Baie du Mont Saint Michel

- Zones dominées par le chiendent
- Autres végétations



Université de Rennes 1, ERT 52, Biodiversité Fonctionnelle et Gestion des Territoires

développement d'une herbacée appelée chiendent maritime au détriment des espèces végétales autochtones (Obione, Puccinellie, Fétuque ...).



© www.skretting.fr
Juvenile de sole se nourrissant dans la baie

Cet envahissement constitue une transformation importante et sans doute une perte de spécificité significative pour les marais salés. En effet, de part sa densité et sa structure le chiendent va accumuler d'avantage de sédiments entraînant une élévation des marais et par conséquence des épisodes de submersions des marais moins fréquentes.

La fonction nourricière des marais est également menacée. En effet l'Orchestia gammarellus, crustacé servant de source de nourriture pour de nombreux juvéniles des poissons côtiers est beaucoup moins présent sur des terrains colonisés par le chiendent que sous Obione.

D'après certains scientifiques, même si l'envahissement du chiendent est accéléré par la disparition progressive de l'élevage ovin dans les herbus, le sous-pâturage ne serait pas responsable de ce phénomène. En effet certains secteurs où le pâturage est encore bien présent comme sur les marais du Val Saint Père ne sont pas épargnés par l'avancée du chiendent.

Les travaux scientifiques conduits dans le cadre de Natura 2000 indiquent que l'eutrophisation (excès de nitrates) de la baie en serait finalement l'origine. La diminution de flux de nitrates en baie du Mont-Saint-Michel serait donc un enjeu important. L'hypothèse sera à confirmer et il restera à savoir dans quelle proportion chaque rivière (La Sée, La Sélune, le Couesnon, les côtières granvillais, les côtières de la région de Dol) contribue aux flux dans la Baie.

Cela sera l'objet d'un travail de mesures et d'étude de l'Inter-SAGE Baie du Mont Saint Michel.

→ La conchyliculture

Avec 4500 tonnes d'huîtres et 10000 tonnes de moules produites chaque année, les activités professionnelles ostréicoles et mytilicoles sont très importantes en baie du Mont-Saint-Michel.

La pêche à pied, longtemps professionnelle, est aujourd'hui aussi devenue une activité de loisir. Huîtres, Coques ou palourdes font le bonheur des amateurs. Les gisements sont donc fortement sollicités et c'est donc dans un souci de les préserver que la réglementation limite la quantité des captures.

Ici aussi les activités terrestres peuvent avoir des répercussions néfastes. La contamination bactériologique des coquillages est principalement liée à la pollution des eaux littorales par des bactéries d'origine humaine ou animale provenant des terres.

Qu'elles proviennent des épandages agricoles, des systèmes d'assainissement collectifs ou autonomes défectueux ou de la surverse des déversoirs d'orage dans le réseau d'eaux usées (ce qui diminue les rendements de traitement), les contaminations bactériennes impactent les procédures de production pour la conchyliculture ou tout

simplement la possibilité de pêcher à pied.

Les coquillages, qui filtrent l'eau de mer pour se nourrir de phytoplancton, accumulent et concentrent les bactéries et peuvent ainsi devenir impropres à la consommation humaine. Une simple cuisson ne permet pas de détruire toutes les bactéries.

Afin de réduire les risques de contamination, les zones de productions font l'objet d'un classement sanitaire défini par arrêté préfectoral. Ce classement présente 4 catégories :

Classe A : Commercialisation directe et pêche de loisir autorisées

Classe B : Commercialisation autorisée après passage en bassin de purification. Pêche de loisir possible si cuisson.

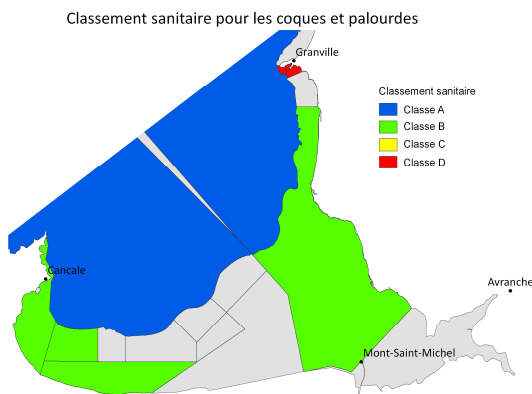
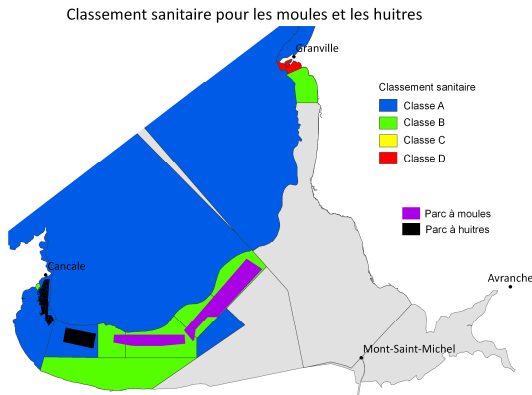
Classe C : Commercialisation autorisée après traitement thermique. Pêche de loisir interdite

Classe D : Commercialisation et pêche de loisir interdites

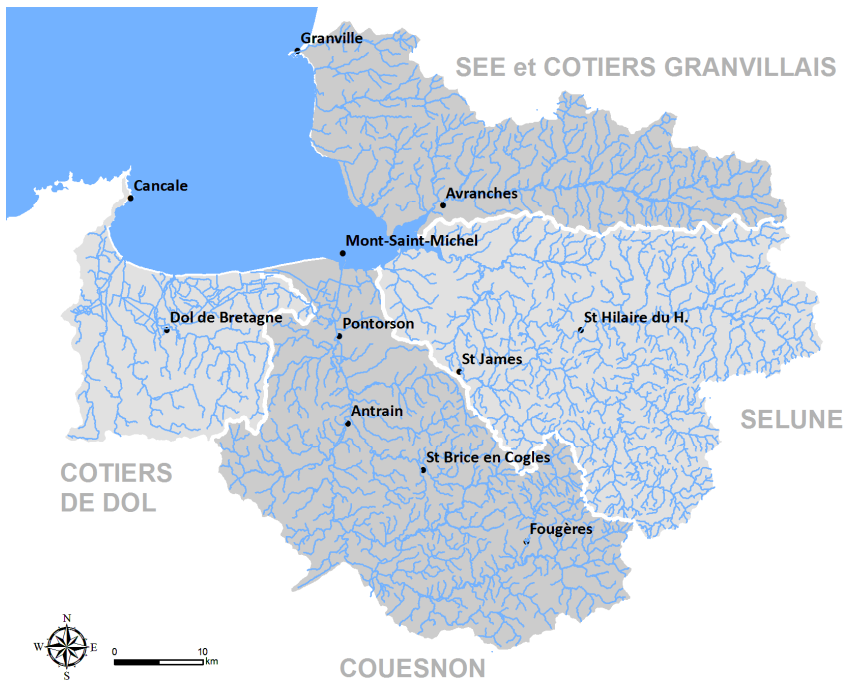
→ L'Inter-SAGE

Le Couesnon n'est pas la seule rivière à finir sa course en Baie du Mont-Saint-Michel. La Sélune, la Sée, les petits fleuves des côtières granvillais et des marais de la région de Dol de Bretagne peuvent également influencer son équilibre fragile.

Les efforts d'amélioration doivent donc être cohérents sur l'ensemble de ces bassins versants. C'est pour répondre à cet objectif que les Commissions Locales de l'Eau des quatre SAGE concernés se réunissent désormais sous l'égide de l'Inter-SAGE Baie du Mont-Saint-Michel. Créé le 21 septembre 2012, l'Inter-SAGE a notamment pour mission d'améliorer la connaissance et d'optimiser la gouvernance dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques de la Baie.



Les rivières se jetant dans la Baie du Mont-Saint-Michel





À la rencontre du bassin versant

Témoignage

Michel THOURY



Président de
l'Inter-SAGE Baie
du Mont-Saint-Michel

Président de la
CLE du SAGE
Sélune

Membre de la CLE
du SAGE Couesnon

→ Création de l'Inter-SAGE Baie du Mont-Saint-Michel

Pourquoi la création d'une telle structure ?

La baie du Mont Saint Michel est un joyau reconnu internationalement, ainsi qu'un haut lieu spirituel qui fait converger chaque année plusieurs millions de touristes et de pèlerins.

Par ailleurs, les nombreuses activités qui y cohabitent pèsent sur son écosystème.

Les rivières qui l'alimentent fournissent des éléments indispensables à la vie aquatique mais charrient aussi des bactéries provenant des stations d'épuration et des nutriments en trop grande quantité.

L'eau de la baie ne se renouvelle qu'à hauteur de 20% chaque année, par conséquent,



© F.X. Duponcheel

Baie du Mont-Saint-Michel

séquent, on ne peut pas compter sur la dilution pour résoudre les problèmes.

Chaque Commission Locale de l'Eau travaille sur son territoire pour améliorer la situation, mais nos rivières ont un même réceptacle qui est exceptionnel et mérite qu'on outre passe les frontières administratives pour prendre pleinement la mesure des problèmes.

Il faut que l'on définisse des objectifs de manière concertée, que l'on mette en valeur les activités en baie en recherchant l'équilibre avec l'éco-système.

C'est pourquoi, les élus des 4 SAGE (bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne, Couesnon, Sélune et Côtiers Granvillais et Sée) ont souhaité unir leurs forces en créant l'association Inter-SAGE de la baie du Mont Saint Michel, qui regroupent les structures porteuses et les bureaux des quatre commissions locales de l'Eau.



© L. Travers

Inauguration de l'Inter-SAGE, le 15 novembre 2012

Quelles vont être les premières actions de l'Inter-SAGE ?

Dès 2013, nous allons installer des dispositifs à l'exutoire des principales rivières pour estimer les rejets en nutriments (nitrates ...) des principales rivières.

Nous allons en parallèle mener une étude pour approfondir la connaissance de l'état trophique de la baie : « y a-t-il trop de nutriments, si oui, combien et quels efforts doivent être produits par chaque bassin versant ? »



Qu'est ce qui motive votre engagement dans ce nouveau projet et plus largement dans le domaine de l'Eau ?

Cette baie, je la connais depuis toujours, et évidemment c'est la plus belle du monde. Mais c'est l'eau de nos bassins qui fait sa richesse économique, naturelle et culturelle.

L'eau est à la base de tout. L'eau est la seule querelle qui vaille.

Propos recueillis le 06/12/2012

* également maire de Saint-James, Président de la communauté de communes de St James et du syndicat d'alimentation en eau potable de baie bocage.



© F.X. Duponcheel

Récif des Hermelles (250 ha) : L'hermelle est un ver de 4 cm de longueur, possédant de nombreuses soies et vivant dans un tube de sédiment sableux aggloméré par ses propres sécrétions. L'hermelle peut vivre 6 à 7 ans. Le récif abrite plus d'une centaine d'espèces animales au mètre carré ! Dix fois plus qu'ailleurs, dans le fond de la Baie.



Agence de l'eau Loire-Atlantique



Association "Le Bassin du Couesnon"

Directeur de publication : Marcel Roussel

www.sage-couesnon.fr

Siège social : Fougères Communauté
Parc d'activités de l'Aumallerie 35133 La Selle-en-Luitré
téléphone : 09 71 42 34 92

courriel : cellule.animation@sage-couesnon.fr

→ La chronique des sous-bassins versants

Décembre 2012

1 Pontorson : Entretien de la ripisylve le long du Couesnon

Afin de maintenir une végétation fonctionnelle permettant une autoépuration des eaux, la stabilisation des berges et un ombrage équilibré pour le développement de la flore et de la faune aquatique, un entretien de la ripisylve le long du Couesnon entre Pontorson et l'Anse de Moidrey a été réalisé fin 2012. L'entretien permet aussi de dégager les embâcles qui perturbent les écoulements.



Sur ce secteur, la végétation est soumise à l'influence du nouveau barrage de Beauvoir construit pour le Rétablissement du Caractère Maritime du Mont St Michel. Lors des grandes marées le marnage est très important entre les phases d'ouverture et de fermeture des vannes, ce qui favorise l'érosion des berges et le déchaussement des arbres. On remarque d'ailleurs déjà, une modification de l'écosystème de la ripisylve liée aux remontées d'eau salée.

Syndicat Mixte de la Basse Vallée du Couesnon : 02 33 89 15 11

2 Canton d'Antrain : Plantation de haies

Cet hiver, le programme Breizh Bocage destiné aux particuliers et exploitants va permettre de planter 11 km de haies et 5 ha de bosquets sur le canton d'Antrain. Celles-ci seront suivies d'une autre campagne au printemps.



Antrain communauté : 02 99 98 37 24

3 Vieux Vy sur Couesnon : Suppression du déversoir du Moulin Béliard sur le Couesnon

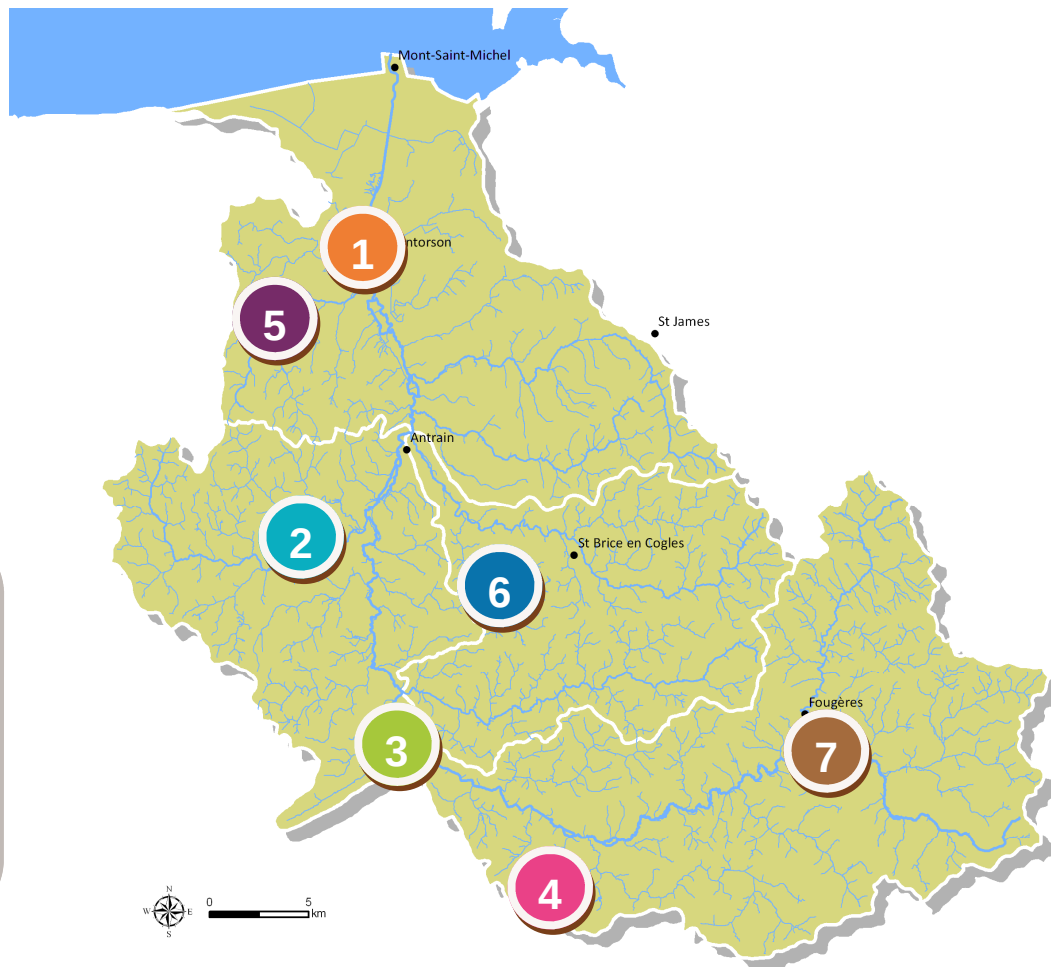
Le moulin Béliard représentait un obstacle difficilement franchissable pour la Truite fario et franchissable mais avec un risque de retard saisonnier pour l'anguille.

L'ouvrage ne présentait plus d'usage hydraulique. En accord avec le propriétaire, les travaux ont consisté à supprimer le seuil du déversoir situé en rive droite du Couesnon.

Cette suppression va permettre d'améliorer le passage des poissons mais également celui des sédiments.



Syndicat Intercommunal du Moyen Couesnon : 02 33 89 15 11



4 Saint Aubin du Cormier : Gestion différenciée et alternatives aux produits chimiques

Une journée technique sur la gestion différenciée (1) et sur les alternatives aux produits chimiques a eu lieu le 9 octobre 2012 à St Aubin du Cormier.



Une quarantaine d'agents communaux du Pays de Fougères ont échangé sur l'entretien des espaces communaux en s'appuyant sur l'expérience de la commune de St Aubin qui a mis en place une gestion différenciée de ses



espaces et qui n'utilise plus de pesticides depuis 3 ans. Cette journée a également permis de découvrir de nombreux matériels alternatifs au désherbage chimique.

(1) La gestion différenciée consiste à pratiquer un entretien adapté des espaces verts selon leurs caractéristiques et leurs usages. Elle permet d'offrir aux usagers comme à la faune et la flore des espaces diversifiés.

Syndicat Mixte de Production d'eau du Bassin Rennais : 02 23 62 11 36

5 Canton de Pleine Fougères : Programme Breizh Bocage

Ce programme créé pour préserver et renforcer le maillage bocager et mis en place sur le canton de Pleine-Fougères depuis mai 2011, a permis de planter 12 km de haies en 2 ans.



Communauté de communes Baie du Mont-Saint-Michel : 02 99 48 76 42

6 Tremblay : Aménagement d'un mini seuil d'enrochement

Afin de permettre la libre circulation des poissons et leur accès aux zones de reproduction, de chasse ou de repos, une dépose de blocs



rocheux a été réalisée en aval d'une chute de 35 cm sur le Douétel au lieu dit Gué Josselin. Cet aménagement permet de lisser la hauteur de la chute d'eau et de faciliter le passage des poissons.

Syndicat Intercommunal Loisanse Minette : 02 99 18 59 55

7 Javené : Suppression de l'ancien seuil du moulin de la Marche sur le Couesnon

L'ancien seuil du Moulin de la Marche, d'une hauteur de 60 cm, était difficilement franchissable pour les poissons : saumons, anguilles, truites,... Ce seuil qui n'avait plus d'utilité a donc été supprimé, en accord avec son propriétaire, et les berges ont été protégées de l'érosion à l'aide de techniques végétales. Les premiers effets positifs sont déjà visibles sur le Couesnon, où l'on observe une diversification des écoulements et des habitats aquatiques. Par la suite, ce type de travaux sera également réalisé sur d'autres ouvrages.



Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon : 02 23 51 00 14